

**Peut-on considérer comme une attitude défiante
le fait de commettre un acte de désobéissance
devant ses enfants**

هل من المجاهرة أن يفعل المعصية أمام أولاده؟
[français - French - فرنسي]

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine
الشيخ محمد بن صالح العثيمين

Traduction: IslamQa
Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب
تنسيق: موقع IslamHouse.com

2013 - 1434

IslamHouse.com



Peut-on considérer comme une attitude défiante le fait de commettre un acte de désobéissance devant ses enfants

Peut-on considérer comme une attitude défiante le fait de commettre un acte de désobéissance devant ses enfants.

Louanges à Allah

J'ai soumis cette question à notre cheikh Muhammad ibn Sahih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Voici sa réponse :

«Je demande la protection à Allah ! Cela constitue la plus grave défiance, car il véhicule une mauvaise façon d'éduquer.

Question

Est-ce que le fait de se comporter ainsi chez soi-même et non en public est toujours considéré comme une défiance ?

Réponse

Oui, parce que s'il s'était enfermé dans sa chambre, on ne parlerait pas de défiance, mais il agit devant sa famille et ceci contribue à une mauvaise éducation. C'est pourquoi les fumeurs doivent éviter de le faire devant leur famille parce que cela les pousse à fumer. Allah le sait mieux.